



*Auto-école Filippini*

5 Le Champ de Mars

26750 GENISSIEUX

Tél : 04 27 63 11 36

NOM : .....

PRÉNOM : .....

SIGNATURE

## **FORMATION AM**

### OPTION QUADRICYCLE

#### *Programme de formation*

Vous allez apprendre à manipuler **un quadricycle léger d'une puissance égal ou supérieure à 4KW**, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de devenir un conducteur responsable.

Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

**Durée : 08H**

**RDV 1 : 1 heures de Théorie en salle + 2 heures en circulation**

**RDV 2 : 2 heures en circulation**

**RDV 3 : 2 heures en circulation + 1h sensibilisation aux risques en salle**

### Parcours

La formation est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cette formation comprend 5 séquences :

#### **La séquence 1 :**

Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

- Les respect des règles
- Les grandes thématiques de sécurité routière
- L'influence des autres usagés

#### **La séquence 2 :**

Formation à la conduite

- Les organes mécaniques et les contrôles indispensables
- L'installation : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs
- Les différentes forces

### **La séquence 3 :**

Code de la route

- Les différentes intersections
- Les panneaux de signalisation
- 

### **La séquence 4 :**

Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (en agglomération, en rase campagne)

- Positionnement sur la chaussée
- Intersection/stationnement
- Adaptation aux situations
- Les distances de sécurité

### **La séquence 5 :**

Sensibilisation aux risques

**Lors de cette séquence, la présence d'un parent ou représentant légal de l'élève mineur est obligatoire.**

- Statistiques et prise de conscience
- Les accidents les plus caractéristiques
- Les facteurs humains
- Autres facteurs